

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 31 mars 2016

**Objet :** *RS - Plan local d'urbanisme - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Chambéry*

- date de convocation le 25 mars 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente-et-un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

<b>Barberaz</b>	Jean-Pierre Coudurier - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis - Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean - Maurice Meunier
<b>Chambéry</b>	Philippe Bard - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher - Claude Vallier
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen - Michel Fournier - Céline Lapoléon
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel - Jacqueline Rol
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Marie-Noëlle Genet - Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix - Eliane Roulet
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Françoise Carret

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de David Dubonnet à Yvette Fetaz - de Chantal Giorda à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Muriel Jeandet - de Edith Livernois à Claude Vallier - de Françoise Marchand à Bernadette Laclais - de Lionel Mithieux à Françoise Carret - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino - de Alexandra Turnar à Christine Dioux - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Henri Dupassieux - Françoise Van Wetter - Adeline Vincent

## Conseil communautaire du 31 mars 2016

délibération n° 023-16 C

objet **RS - Plan local d'urbanisme - Approbation des modalités de mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Chambéry**

Lionel Mithieux, vice-président chargé des politiques contractuelles, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de Chambéry souhaite procéder à une modification simplifiée de son PLU afin d'assurer un meilleur encadrement réglementaire des projets de construction.

- Le premier objet de la modification concerne les règles de stationnement applicables aux résidences pour seniors dans toutes les zones et aux logements collectifs dans les zones UC et UB.
- L'instruction des autorisations d'urbanisme a par ailleurs révélé la nécessité de préciser la notion de corps principal de bâtiment et d'exonérer les locaux techniques de l'application de l'article 8 (distance entre bâtiments sur une même propriété).
- La commune de Chambéry souhaite également, afin de tenir compte de la morphologie urbaine, créer un alignement sur la rue d'Angleterre et préciser le gabarit et les modalités d'implantation à l'angle du boulevard Massenet et de la montée Saint-Sébastien.
- Enfin, des modifications sont nécessaires afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle et réglementaire de l'étude de requalification de Bissy-Erier menée par Chambéry métropole.

Les modifications projetées n'ayant pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du PLU, de diminuer ces possibilités de construire ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, elles peuvent être mises en œuvre selon la procédure simplifiée prévue à l'article L153-45 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, une délibération du Conseil communautaire doit définir les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de Chambéry.

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 1, l'exposé des motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public durant un mois, du mercredi 27 avril 2016 au mardi 27 mai 2016 inclus au siège de Chambéry métropole, dans les mairies du quartier du centre-ville (45 place Grenette), de Bissy (567 avenue du Général Cartier), et des Hauts-de-Chambéry (1 place du Forum).

Des registres permettant au public de consigner les observations seront ouverts au siège de Chambéry métropole, dans les mairies de quartier du centre-ville, de Bissy, et des Hauts-de-Chambéry.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit à Chambéry métropole à l'adresse suivante : Chambéry métropole - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex.

Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de Chambéry métropole et en mairie de Chambéry.

L'avis sera également publié sur le site internet de la mairie de Chambéry.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté au Conseil communautaire, qui en délibérera et sera invité à adopter le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L153-45,

**Vu** le Plan local d'urbanisme de Chambéry approuvé le 19 juillet 2004 et ayant fait l'objet de six modifications, quatre révisions simplifiées et une mise en compatibilité,

**Vu** l'avis du Bureau du 24 mars 2016,

**Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : adopte** les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Chambéry, comme suit :

- mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée, de l'exposé des motifs et le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, durant un mois, du mercredi 27 avril 2016 au mardi 27 mai 2016 inclus au siège de Chambéry métropole, et dans les mairies de quartier du centre-ville, de Bissy, et des Hauts-de-Chambéry,
- ouverture dans chacun de ces lieux de registres permettant au public de consigner ses observations. Le public pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Monsieur le président de Chambéry métropole à l'adresse suivante : Chambéry métropole - 106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex,
- publication d'un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la commune de Chambéry. Cet avis sera également affiché au siège de Chambéry métropole et en mairie de Chambéry.

le président,  
Xavier Dullin